



PARCOURS

N°7

.....

PSYCHOLOGIE
DU TRAVAIL ET TRAVAIL
DU PSYCHOLOGUE

.....

GÉRER EFFICACEMENT LE STRESS, LES CONFLITS ET L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Conçu à partir du modèle de l'Approche Neurocognitive et Comportementale (ANC) et le livre à succès de Jacques FRADIN « L'intelligence du stress » (Eyrolles, 2008), cette formation a pour but d'apporter un éclairage concret et des outils opérationnels pour lutter efficacement contre le stress au travail, pour mieux gérer des conflits et des émotions, et pour prévenir l'épuisement professionnel (burn-out, bore-out, brown-out), au service d'une culture de performance « durable ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les symptômes du stress et les réactivités émotionnelles dans les situations difficiles ou conflictuelles ;
- Acquérir des outils pratiques pour désamorcer le stress et développer l'adaptabilité des équipes ;
- Comprendre l'épuisement professionnel et ses sources multiples (burn-out ou surinvestissement émotionnel, brown-out ou perte de motivation et de valeurs, bore-out ou « surplus d'ennui ») ;
- Agir efficacement pour prévenir l'épuisement (outils de diagnostic, mise en œuvre d'actions) ;
- Favoriser la performance « durable » : leviers individuels, managériaux et organisationnels.

PUBLIC CONCERNÉ

Psychologues du travail, professionnel(le)s des ressources humaines, intervenant(e)s en entreprise (consultant(e)s, formateur(trice)s, coachs), et professionnel(le)s de la relation d'aide et de santé.

Prérequis : aucun prérequis hormis posséder les diplômes du public concerné par la formation.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Deux journées de 9h30 à 17h00, soit 12 heures en présentiel.

Cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

INTERVENANTE

Lyndi VAN DER HOUT
Psychologue du Travail.
Enseignante à l'École de Psychologues Praticiens.
Consultante-Psychologue à l'INC (Institute of NeuroCognitivism).
Certifiée à l'Approche Neurocognitive et Comportementale.

CONTENU DE LA FORMATION

L'Approche Neurocognitive et Comportementale (ANC) présente une grille de lecture innovante du comportement humain dans toutes ses dimensions : adaptatives, cognitives, et émotionnelles. Cette formation a pour objectif de répondre aux enjeux dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux : le stress, la gestion des émotions et le risque de surinvestissement. Elle se veut avant tout pragmatique, en proposant des outils accessibles à toutes et tous et directement transposables aux différents contextes professionnels et corps de métiers :

- Comment gérer le stress au travail, comment accompagner un(e) client(e), collègue ou collaborateur(trice) en difficulté ? ;
- Comment diminuer les rapports de force/jeux de pouvoir et favoriser l'assertivité ? ;
- Comment éviter le stress chronique et repérer les signaux de l'épuisement professionnel ? ;

- Comment identifier, puis agir face aux différents types d'épuisement (burn-out, brown-out, bore-out) ;
- Comment favoriser une culture de « performance durable » au travail ?

VALIDATION DES ACQUIS

- QCM.

NIVEAU DE SATISFACTION

- ★★★★★*

TARIFS

- 680 € pour les particuliers.
- 850 € pour les organismes, institutions et entreprises.

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.

* Note obtenue lors de la dernière session de formation.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

Matin

L'intelligence du stress et la gestion des modes mentaux :

- Comprendre les notions fondamentales de l'ANC et ses applications clinique/entreprise ;
 - Repérer les trois états type du stress : la fuite, la lutte et l'inhibition (études de cas, auto-test) ;
 - Identifier les deux grands « modes mentaux » : Mode Mental Automatique et Mode Mental Adaptatif ;
- Gérer et réduire sa stressabilité grâce à la bascule adaptative (exercices).

Après-midi

Gérer le stress relationnel, réduire les rapports de force :

- Identifier et amorcer la réactivité émotionnelle chez son interlocuteur (exercices/études de cas) ;
- Communiquer avec une personne stressée pour la remettre en action de manière sereine (exercices) ;
- Reconnaître et limiter les jeux de pouvoir et les rapports de force dans les collectifs (jeux de rôle) ;
 - Favoriser l'assertivité : travailler les clés de posture et de communication adaptée.

JOUR 2

Matin

Lutter contre l'épuisement professionnel et la sur-performance :

- Comprendre le lien entre stress chronique et les 3 types d'épuisement professionnel (auto-test) ;
- Zoom sur le Bore-out (« surplus d'ennui ») et le Brown-out (perte de motivation et de valeurs) ;
 - Zoom sur le Burn-out (sur-investissement émotionnel) et le Burn-in (phase de pré-Burn out) ;
 - Identifier quelques outils de prévention, leviers individuels, managériaux et organisationnels.

Après-midi

Agir pour prévenir l'épuisement et stimuler la performance « durable » au travail :

- Agir sur le stress chronique (exercices/études de cas) ;
- Agir sur la démotivation, la perte de valeurs et l'ennui (exercices/études de cas) ;
- Accompagner et réduire le surinvestissement (exercices/études de cas) ;
- Réfléchir aux pistes pour développer la performance durable et l'engagement au travail.

LES PSYCHOLOGUES ET LE DROIT : COMPRENDRE LES DROITS, LES DEVOIRS ET LES OBLIGATIONS

Une pratique psychologique qui ne s'appuie pas sur le droit se prive d'un outil essentiel. Les références à l'éthique et la déontologie sont privilégiées par les psychologues, mais ces notions, certes indispensables, restent limitées lorsqu'elles ne renvoient pas aux règles juridiques. Cette formation, animée par une psychologue et un juriste, professionnels de terrain et auteurs du *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod) répond de manière pratique, dans un langage accessible à toutes et tous, aux questionnements des psychologues : sont-ils(elles) soumis(es) au secret professionnel ? Quel statut ont leurs écrits ? Comment peuvent-ils(elles) engager leur responsabilité civile, pénale ou disciplinaire ? Tous les psychologues ont-ils(elles) les mêmes obligations ? Peuvent-ils(elles) recevoir un(e) mineur(e) seul(e), sans autorisation parentale ? Que doivent-ils(elles) faire face à une personne en danger, qu'elle soit mineure, majeure ou « vulnérable » ?

Toutes les situations auxquelles le/la psychologue peut se trouver confronté(e), quel que soit son public ou son lieu d'exercice, seront abordées de manière très interactive.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur le droit, pour mieux respecter les droits des patient(e)s, des client(e)s, des usager(e)s, etc. ;
- Connaître le cadre légal d'intervention des psychologues pour exercer sereinement ;
- Comprendre les différents types de responsabilités ;
- Appréhender la discrétion, la confidentialité et le secret professionnel ;
- Savoir ce à quoi engagent et exposent les écrits réalisés par les psychologues.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les psychologues, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Deux journées de 9h30 à 17h00, soit 12 heures en distanciel.

INTERVENANTS

Pierre-Brice LEBRUN

Ancien éducateur spécialisé.
Enseignant en droit dans le secteur social et médico-social.

Mélanie DUPONT

Psychologue.
Docteure en psychologie, Unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, Paris.
Enseignante à l'École de Psychologues Praticiens.
Enseignante à l'université Paris Nanterre La Défense.
Présidente de l'association Centre de Victimologie pour Mineurs.
Présidente de l'association des psychologues de médecine légale.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les responsabilités du psychologue : morale, civile, pénale, disciplinaire, professionnelle, etc. ;
- Le respect de la vie privée : discrétion, confidentialité, secret professionnel ;

- Les écrits du psychologue : dossier médical, notes personnelles, comptes rendus d'examen, rapports, information préoccupante, signalement, etc. ;
- Le psychologue face à l'autorité parentale ;
- La protection des personnes vulnérables, mineures et majeures.

VALIDATION DES ACQUIS

- QCM.

NIVEAU DE SATISFACTION

- ★★★★★*

TARIFS

- 680 € pour les particuliers.
- 850 € pour les organismes, institutions et entreprises.

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.

* Note obtenue lors de la dernière session de formation.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

Matin

Mélanie DUPONT

L'encadrement légal de la pratique psychologique :

- L'usage du titre de psychologue ;
- L'usage du titre de psychothérapeute ;
- Les obligations et devoirs du psychologue : discrétion, réserve, secret professionnel.

Les psychologues et l'expertise judiciaire :

- La réquisition judiciaire ;
- L'expertise judiciaire, au pénal et au civil ;
- La saisie du dossier de l'usager(e) par l'autorité judiciaire.

Après-midi

Pierre-Brice LEBRUN

Apports théoriques interactifs avec questions/réponses, études de situations, de jurisprudences

La responsabilité comme contrepoids de la liberté :

- Les droits, les devoirs et les obligations ;
- Les différentes responsabilités juridiques (pénale, civile, contractuelle, disciplinaire) et morales ;
- La responsabilité collective ;
- La responsabilité des personnes morales (responsabilité institutionnelle) ;
- La responsabilité par ricochet du cadre et du/de la dirigeant(e) ;
- L'engagement de la responsabilité par les paroles et les écrits.

La responsabilité civile :

- Le préjudice et la réparation ;
- La responsabilité du fait d'autrui ;
- Les dommages et intérêts.



La responsabilité pénale :

- L'infraction et la sanction ;
- L'action et l'omission, l'imprudence et la négligence.

La responsabilité professionnelle :

- La faute de service et la faute détachable du service ;
- L'engagement de la responsabilité personnelle ;
- La responsabilité engagée par les actes, les paroles et les écrits ;
- La responsabilité civile professionnelle (RCP).

Le respect de la vie privée, un droit inaliénable reconnu à chaque citoyen :

- Un droit fondamental garanti par la Constitution ;
- Une notion issue du droit civil qui engage la responsabilité civile ;
- Un non-respect qui cause un dommage qui doit être réparé ;
- Une question éthique et déontologique fondamentale.

JOUR 2

Matin

Pierre-Brice LEBRUN

Apports théoriques interactifs avec questions/réponses, études de situations, de jurisprudences

Le secret professionnel, un outil légal pour protéger la vie privée :

- Une notion issue du droit pénal qui engage la responsabilité pénale ;
- Un non-respect qui constitue une infraction délictuelle ;
- Un nombre réduit de professionnels astreints au secret ;
- Un secret « médical » absolu pour protéger le/la patient(e) ;
- Un secret professionnel inopposable à la police et la justice (saisie des dossiers, etc.).

L'accès aux soins des mineur(e)s et des majeur(e)s protégé(e)s



L'obligation de discrétion et de confidentialité :

- Une notion qui engage la responsabilité disciplinaire ;
- Une obligation légale ou contractuelle ;
- Une question éthique et déontologique fondamentale ;
- Une obligation de réserve qui protège l'employeur.

Le partage de l'information (le « secret partagé ») :

- Un partage très encadré, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hôpital ;
- Un partage limité aux informations strictement nécessaires ;
- Une différence entre les informations « à caractère secret » et les informations factuelles ;
- Un circuit de l'information qui doit respecter et protéger la vie privée.

Après-midi

Pierre-Brice LEBRUN

Apports théoriques interactifs avec questions/réponses, études de situations, de jurisprudences

Le cadre légal des écrits professionnels :

- Un dossier du bénéficiaire dont l'accès est réservé ;
- Un dossier social et un dossier patient ;
- Un contenu qui s'adapte au destinataire, à la réponse espérée ;
 - Un(e) usager(e) qui a accès aux documents qui le concernent ou l'évoquent ;
- Une inflation d'écrits qu'il faut savoir limiter.

La révélation de l'information et l'obligation de signaler :

- Le signalement et l'information préoccupante ;
 - Le contenu du signalement et de l'information préoccupante ;
- La « levée » du secret professionnel ;
- Le doute raisonnable et réfléchi ;
 - L'absence de signalement et la non-assistance à personne « en danger » (en péril) ;
- La responsabilité de celui qui signale, qui informe ;
- La responsabilité de celui qui ne signale pas, qui n'informe pas.



L'INSTALLATION EN LIBÉRAL : DU PROJET À LA RÉALISATION PRATIQUE

Créer son propre cabinet ? Affirmer sa singularité dans un projet prenant bien souvent la forme d'une extraordinaire aventure professionnelle...
Qui n'en a pas déjà rêvé ? Mais comment faire ?
Quelles précautions prendre ?

À partir d'apports techniques et pratiques (quizz, débats contradictoires, partage d'expériences et mutualisation de bonnes pratiques), ce module vous aidera à anticiper les différentes facettes de votre projet et à le concrétiser le plus sereinement possible.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Créer son cabinet : contexte, enjeux et précautions à prendre ;**
- **Étudier les risques et opportunités d'un lancement d'activité en libéral ;**
- **Réfléchir aux ressources à mobiliser ;**
- **Concevoir son projet de manière efficace, en cohérence avec les spécificités du métier de psychologue.**

PUBLIC CONCERNÉ

Psychologues cliniciens ou exerçant dans les domaines de l'entreprise, psychiatres, thérapeutes, coachs souhaitant exercer, ou exerçant déjà en libéral.

Prérequis : investir un projet d'installation en libéral, quel que soit le niveau d'avancement de ce projet. Des professionnels ayant déjà « sauté le pas » pourront également trouver matière à renforcer la qualité de leur positionnement et leur impact « commercial ».

MODALITÉS DE LA FORMATION

Le 03 octobre 2024 de 9h00 à 17h30 et le 04 octobre 2024 de 9h00 à 12h30, soit 10 heures en présentiel.

Cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

INTERVENANTS

Pascal OLIVIER

Psychologue clinicien, exerçant en libéral et en institution.
Expert près la cour d'appel de RIOM (63).
Enseignant et formateur.

Frédéric SOS

Psychologue diplômé de l'École de Psychologues Praticiens (spécialisation psychologie des organisations).
Fondateur de la Société Racinal.
Spécialiste de l'accompagnement de dirigeants et d'équipes dirigeantes. Consultant, coach et superviseur.
Professeur à l'École de Psychologues Praticiens pendant 25 ans (jusqu'en 2019).

CONTENU DE LA FORMATION

Quel que soit le type de projets, nous travaillerons sur le socle commun d'actions à engager et des points de vigilance à prendre en compte.

Aspects juridiques et administratifs

- Type d'entreprise (micro-entreprise, entreprise individuelle, SARL, SA, association...);
- Démarches d'enregistrement auprès des différents services (URSSAF, régime de santé et de retraite, Préfecture...);
- Réforme du système d'assurance maladie et réforme de l'impôt sur le revenu pour les indépendants ;
- Titre, référencement ADELI, réglementation (psychologue, psychothérapeute, psychiatre, coach...);
- Double régime (salarié et libéral) ;
- Local (professionnel, mixte...) et son aménagement ;

- Aspects financiers, aides à la création d'entreprise ; assurances, formation continue des indépendants, comptabilité, facturation, compte bancaire, taxes diverses... ;
- Nouvelles lois sur les obligations d'affichage : tarif et prestations, RGPD ;
- Codes légaux de référence du psychologue en libéral.

Aspects marketing et « commerciaux »

- Comment clarifier et formaliser son offre ? Pour quel public ? Comment se différencier sur le « marché » ? Comment communiquer (réseau, publicité, annuaires, internet, contact professionnel) ;
- Sa propre « posture », ses comportements en relation avec le/la client(e) (utilisation de l'approche de diagnostic Focus Client© ; chaque participant(e) aura répondu au questionnaire dédié, préalablement au séminaire).

Réflexion sur les projets

- Étude de chaque projet, de sa faisabilité, questions diverses.

VALIDATION DES ACQUIS

- Questionnaire d'introduction et questionnaire de clôture.

NIVEAU DE SATISFACTION

• ★★★★★*

TARIFS

- **600€** pour les particuliers.
- **750€** pour les organismes, institutions et entreprises.

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette formation si les circonstances l'y obligent.

* Note obtenue lors de la dernière session de formation.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

- Formuler une première approche du projet : intentions, préoccupations, valeur-ajoutée escomptée, spécificité de l'offre et positionnement sur le « marché » ;
- Intégrer les aspects administratifs et juridiques ;
- Affiner son projet.

JOUR 2

- Expliciter ses comportements en situation « commerciale » : quel impact et quelle cohérence avec l'offre et son positionnement ? ;
- Construire un Plan d'Action Individuel visant à faire évoluer un comportement ;
- Présenter son projet sous trois formats différents.